



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

28 novembre 2025
Session d'hiver 2025





Aperçu des recommandations

Conseil national			
Date	N°	Objet	Recomm.
Jeudi 4 décembre Lundi 8 décembre Lundi 15 décembre Jeudi 18 décembre Vendredi 19 décembre	25.041	Objet du Conseil fédéral	
		Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029	
		En raison d'un nouvel ordre de priorités, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a réduit les aides financières aux organisations familiales pour la période contractuelle 2026 à 2029, dans certains cas jusqu'à 80 % ou les a purement et simplement supprimées. Des prestations éprouvées et efficaces se retrouvent ainsi à court terme sous une pression considérable, et certaines organisations voient leur existence menacée. La motion minoritaire déposée par Yvonne Bürgin prévoit une augmentation de ces aides financières annuelles de 1,2 million de francs pour la prochaine période contractuelle. Cette augmentation (dans le budget 2026 ainsi que dans la planification financière) est urgente pour garantir la continuité des prestations de qualité et prévenir des coûts ultérieurs dans les domaines social et sanitaire.	●
Mardi 9 décembre	21.403	Iv. pa. CSEC-N	
		Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles	
		La loi fédérale sur l'accueil extra-familial pour enfants (LSAcc) entre dans sa phase finale. Malgré des lacunes évidentes, kibesuisse recommande d'éliminer les divergences et d'approuver le projet de loi. Le travail doit ensuite se poursuivre au niveau cantonal et communal afin d'assurer un financement durable de la qualité et de soulager encore davantage les parents.	●
Complément à l'ordre du jour (Lundi 1 décembre ou mardi 9 décembre)	25.3139 25.3332 à 25.3335	Postulats	
		Stratégie nationale pour l'enfance et la jeunesse / Stratégie nationale en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse	●



Les postulats identiques déposés de manière transpartisane 25.3332 à 25.3335 ainsi que 25.3139 créent la base d'une politique de l'enfance et de la jeunesse juste, de qualité et orientée vers l'avenir. Une stratégie nationale est indispensable pour améliorer durablement les conditions cadres de l'accueil de l'enfance et pour représenter efficacement les intérêts des enfants et des familles en Suisse. C'est pourquoi kibesuisse recommande d'accepter ces postulats.

Conseil des États

Mardi 2 décembre 25.041 Objet du Conseil fédéral
Mercredi 10 décembre
Mardi 16 décembre
Vendredi 19 décembre

Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029

En raison d'un nouvel ordre de priorité, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a réduit les aides financières aux organisations familiales pour la période contractuelle 2026 à 2029 jusqu'à 80 % ou les a parfois supprimées entièrement. Les offres éprouvées et efficaces se retrouvent ainsi sous une pression importante à court terme, et certaines organisations voient leur existence menacée. La motion minoritaire déposée par Yvonne Bürigin prévoit une augmentation de ces aides financières annuelles de 1,2 million de francs pour la prochaine période contractuelle. Cette augmentation (à la fois dans le budget 2026 et dans la planification financière) est indispensable pour garantir la continuité des prestations efficaces et éviter des coûts ultérieurs dans les domaines social et sanitaire.

Lundi 15 décembre (ev.) 21.403 Iv. pa. CSEC-N

Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

La loi fédérale sur l'accueil extra-familial pour enfants (LSAcc) entre dans sa phase finale. Malgré des lacunes évidentes, kibesuisse recommande d'éliminer les divergences et d'approuver le projet de loi. Le travail doit ensuite se poursuivre au niveau cantonal et communal afin d'assurer un financement durable de la qualité et de soulager encore davantage les parents.

Mercredi 17 décembre 25.063 Objet du Conseil fédéral
Jeudi 18 décembre (ev.)

Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération

Le soi-disant programme d'allègement met en danger, par ses réductions unilatérales, l'éducation de la population dans toutes ses dimensions ainsi que les organisations actives dans ces domaines. Cela entraînerait d'importants coûts indirects pour la société, l'économie et l'environnement. C'est pourquoi kibesuisse rejette catégoriquement le programme d'allègement.



Explications sur les différents objets

Conseil national

Jeudi 4 décembre 25.041 Objet du Conseil fédéral
Lundi 8 décembre
Lundi 15 décembre
Jeudi 18 décembre
Vendredi 19 décembre

Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029

Le Parlement se prononce, dans le cadre du budget 2026, notamment sur les aides financières aux organisations familiales. En raison d'un nouvel ordre de priorités, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a fortement réduit les aides financières existantes pour la période contractuelle 2026 à 2029. Les contributions de soutien aux prestations déjà financées ont été diminuées jusqu'à 80 % ou, dans certains cas, purement et simplement supprimées. Les prestations éprouvées se retrouvent ainsi fortement sous pression et certaines organisations voient leur existence menacée.

Ces réductions entreront en vigueur dès 2026 et touchent à court terme et de manière significative des organisations telles que kibesuisse. L'augmentation substantielle du crédit destiné aux aides financières aux organisations familiales de 1,2 million de francs (à la fois dans le budget 2026 et dans la planification financière) est donc indispensable. Cela permettra aux familles concernées en Suisse de continuer à bénéficier des prestations éprouvées et efficaces.

L'augmentation de 500 000 francs proposée par la majorité de la Commission des finances du Conseil national (CF-N) n'est pas suffisante. De plus, elle ne concerne que le budget 2026 et n'est pas prévue dans la planification financière pour les années 2027 à 2029. La demande en prestations de soutien et de conseil a fortement augmenté ces dernières années. Une augmentation de 500 000 francs reste donc seulement symbolique au regard des besoins urgents.

Il est donc nécessaire de procéder à une augmentation substantielle des aides financières afin de soutenir de nouvelles prestations et de garantir les prestations éprouvées. Les deux ne doivent pas être dressés l'un contre l'autre. Une réduction des prestations face à des besoins croissants n'est pas appropriée compte tenu des importants défis de la politique familiale : elle compromet la crédibilité de la politique familiale et empêche une efficacité durable.

Le bénéfice est clair : chaque investissement dans les organisations familiales stabilise les familles, augmente la participation à l'emploi, assure des compétences spécialisées et permet d'économiser des coûts dans les domaines social et sanitaire. De plus, chaque franc fédéral est doublé grâce à au moins 50 % de fonds propres des organisations soutenues. Autrement dit, pour un franc d'aide financière, les pouvoirs publics reçoivent des prestations et des offres d'une valeur de deux francs.

→ kibesuisse recommande, pour la position « DFI - 318 OFAS - A231.0243 Organisations familiales » du budget 2026, de suivre la proposition de la minorité Yvonne Bürgin et d'augmenter les aides financières annuelles aux organisations familiales de 1,2 million de francs pour la nouvelle période contractuelle 2026 à 2029.

Mardi 9 décembre 21.403 Iv. pa. CSEC-N

Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

Il n'est pas un secret que kibesuisse aurait souhaité une solution plus complète concernant la loi fédérale sur l'accueil extra-familial pour enfants (LSAcc) (cf. [communiqué de presse du 11 septembre 2025](#)). Cela concerne d'une part les domaines d'encouragement prévus dans les conventions-programmes, en



particulier la qualité pédagogique et opérationnelle ainsi que la politique de la petite enfance. D'autre part, cela concerne également la couverture des coûts supplémentaires liés au handicap. Sur tous ces points, des propositions minoritaires existent et pourraient encore améliorer la loi.

En résumé : même si le projet de loi actuel n'est pas entièrement convaincant, kibesuisse le considère globalement comme une bonne première étape dans la bonne direction. D'autant plus importante est la phase qui suit, car la mise en œuvre des dispositions légales exigera dans certains cantons des adaptations plus importantes aux systèmes existants que dans d'autres. Concrètement, la fédération exige que, sur la base des dispositions d'exécution, aucun modèle ou structure éprouvé ne soit remis en cause.

Bien que les parents soient financièrement soulagés par l'allocation de garde, ils supportent toujours la majeure partie des coûts de prise en charge. kibesuisse appelle donc les cantons et les communes à participer à un financement suffisant, durable et uniformisé pour les trois formes d'accueil. Cela concerne également la question de la qualité, qui doit être abordée en priorité au niveau cantonal. La fédération s'engagera à soutenir les projets correspondants en faveur de la qualité – et donc du bien-être des enfants. Les pouvoirs publics ont cependant la même obligation de traduire ces mots en actes et d'assurer un financement durable de la qualité.

→ kibesuisse recommande d'éliminer les divergences et d'approuver la loi.

Complément à l'ordre du jour [25.3139](#)
(Lundi 1 décembre ou mardi [25.3332](#) à [25.3335](#)
9 décembre)

Postulats



Stratégie nationale pour l'enfance et la jeunesse / Stratégie nationale en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse

Les postulats identiques déposés de manière transparente [25.3332](#) à [25.3335](#) ainsi que [25.3139](#) demandent l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse reposant sur trois piliers : protection, promotion et participation. Cette stratégie doit inclure les organisations pertinentes de la société civile et prendre en compte la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons.

Dans le domaine de l'accueil de l'enfance, il existe aujourd'hui de grandes disparités entre les cantons et les communes. Une stratégie nationale crée un cadre contraignant qui permet de remédier efficacement à cette « loterie des codes postaux ». Elle renforce ainsi l'égalité des chances pour tous les enfants et les jeunes, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur milieu social. De plus, une stratégie nationale peut contribuer à ancrer et à développer des standards minimaux et des critères de qualité à l'échelle de la Suisse.

En tant que thème transversal, l'accueil de l'enfance concerne différents niveaux politiques et divers acteurs. Les postulats demandent une coordination renforcée entre la Confédération, les cantons, les communes et les organisations de la société civile. kibesuisse salue explicitement cette approche, car seules une collaboration étroite permet d'obtenir des améliorations durables dans la politique familiale.

Aujourd'hui, les enfants et les jeunes sont confrontés à des défis tels que la numérisation ou l'évolution des structures familiales. Ces enjeux concernent également l'accueil de l'enfance. Une stratégie nationale permet d'identifier de manière précoce les défis actuels et futurs et de développer des solutions innovantes dont l'ensemble du secteur pourra bénéficier.

Le Conseil fédéral recommande l'adoption des postulats. Cela souligne l'urgence et la pertinence d'une politique de l'enfance et de la jeunesse cohérente et coordonnée à l'échelle nationale, comme kibesuisse le demande depuis des années.

→ kibesuisse recommande de suivre la proposition du Conseil fédéral et d'adopter les postulats.



Conseil des États

Mardi 2 décembre 25.041 Objet du Conseil fédéral
Mercredi 10 décembre
Mardi 16 décembre
Vendredi 19 décembre



Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029

Le Parlement se prononce, dans le cadre du budget 2026, notamment sur les aides financières aux organisations familiales. En raison d'un nouvel ordre de priorités, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a fortement réduit les aides financières existantes pour la période contractuelle 2026 à 2029. Les contributions de soutien aux prestations déjà financées ont été diminuées jusqu'à 80 % ou, dans certains cas, purement et simplement supprimées. Les prestations éprouvées se retrouvent ainsi fortement sous pression et certaines organisations voient leur existence menacée.

Ces réductions entreront en vigueur dès 2026 et touchent à court terme et de manière significative des organisations telles que kibesuisse. L'augmentation substantielle du crédit destiné aux aides financières aux organisations familiales de 1,2 million de francs (à la fois dans le budget 2026 et dans la planification financière) est donc indispensable. Cela permettra aux familles concernées en Suisse de continuer à bénéficier des prestations éprouvées et efficaces.

L'augmentation de 500 000 francs proposée par la majorité de la Commission des finances du Conseil national (CF-N) n'est pas suffisante. De plus, elle ne concerne que le budget 2026 et n'est pas prévue dans la planification financière pour les années 2027 à 2029. La demande en prestations de soutien et de conseil a fortement augmenté ces dernières années. Une augmentation de 500 000 francs reste donc seulement symbolique au regard des besoins urgents.

Il est donc nécessaire de procéder à une augmentation substantielle des aides financières afin de soutenir de nouvelles prestations et de garantir les prestations éprouvées. Les deux ne doivent pas être dressés l'un contre l'autre. Une réduction des prestations face à des besoins croissants n'est pas appropriée compte tenu des importants défis de la politique familiale : elle compromet la crédibilité de la politique familiale et empêche une efficacité durable.

Le bénéfice est clair : chaque investissement dans les organisations familiales stabilise les familles, augmente la participation à l'emploi, assure des compétences spécialisées et permet d'économiser des coûts dans les domaines social et sanitaire. De plus, chaque franc fédéral est doublé grâce à au moins 50 % de fonds propres des organisations soutenues. Autrement dit, pour un franc d'aide financière, les pouvoirs publics reçoivent des prestations et des offres d'une valeur de deux francs.

→ kibesuisse recommande, pour la position « DFI A231.0243 Organisations familiales » du budget 2026, de suivre la proposition de la minorité Yvonne Bürgin et d'augmenter les aides financières annuelles aux organisations familiales de 1,2 million de francs pour la nouvelle période contractuelle 2026 à 2029.

Lundi 15 décembre (ev.) 21.403 Iv. pa. CSEC-N



Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

Il n'est pas un secret que kibesuisse aurait souhaité une solution plus complète concernant la loi fédérale sur l'accueil extra-familial pour enfants (LSAcc) (cf. [communiqué de presse du 11 septembre 2025](#)). Cela concerne d'une part les domaines d'encouragement prévus dans les conventions-programmes, en particulier la qualité pédagogique et opérationnelle ainsi que la politique de la petite enfance. D'autre



part, cela concerne également la couverture des coûts supplémentaires liés au handicap. Sur tous ces points, des propositions minoritaires existent et pourraient encore améliorer la loi.

En résumé : même si le projet de loi actuel n'est pas entièrement convaincant, kibesuisse le considère globalement comme une bonne première étape dans la bonne direction. D'autant plus importante est la phase qui suit, car la mise en œuvre des dispositions légales exigera dans certains cantons des adaptations plus importantes aux systèmes existants que dans d'autres. Concrètement, la fédération exige que, sur la base des dispositions d'exécution, aucun modèle ou structure éprouvé ne soit remis en cause.

Bien que les parents soient financièrement soulagés par l'allocation de garde, ils supportent toujours la majeure partie des coûts de prise en charge. kibesuisse appelle donc les cantons et les communes à participer à un financement suffisant, durable et uniformisé pour les trois formes d'accueil. Cela concerne également la question de la qualité, qui doit être abordée en priorité au niveau cantonal. La fédération s'engagera à soutenir les projets correspondants en faveur de la qualité – et donc du bien-être des enfants. Les pouvoirs publics ont cependant la même obligation de traduire ces mots en actes et d'assurer un financement durable de la qualité.

→ kibesuisse recommande d'éliminer les divergences et d'approuver la loi.

Mercredi 17 décembre
Jeudi 18 décembre (ev.)

25.063

Objet du Conseil fédéral



Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération

Même après la procédure de consultation (cf. [prise de position du 5 mai 2025](#)), kibesuisse rejette le soi-disant programme d'allégement. Les mesures proposées peuvent certes alléger à court terme les finances fédérales, mais elles détériorent à long terme les conditions permettant à tous les enfants et adolescents de Suisse de se développer pleinement. Ces réductions unilatérales mettent toujours en danger la seule véritable « matière première » dont dispose la Suisse : l'éducation de la population.

Les dépenses actuelles en faveur de l'éducation des enfants et des jeunes sont doublement rentables. D'une part, elles permettent de réduire les coûts futurs, par exemple ceux de l'aide sociale. D'autre part, elles ont un effet positif sur les recettes, notamment sous la forme de recettes fiscales plus élevées.

Le Conseil fédéral a certes décidé de ne pas réduire provisoirement les montants forfaitaires dans la formation professionnelle et les contributions à la formation professionnelle supérieure. Hormis ces exceptions, toutes les autres mesures que kibesuisse avait rejetées ont été maintenues dans le programme d'allégement.

1. *Réduction des subventions pour l'encouragement extrascolaire des enfants et des jeunes (1.6.11)* : Pour les petites organisations à but non lucratif disposant d'un budget très limité, chaque centime compte. Une réduction de quelques milliers de francs par an peut les contraindre, dans le meilleur des cas, à réduire ou supprimer des prestations, et dans le pire des cas, mettre en danger leur existence.
 2. *Suppression des dispositions de la loi sur la formation continue (3.8)* : La suppression des contributions à la promotion de l'acquisition et du maintien des compétences de base des adultes est irresponsable vis-à-vis des personnes ayant un besoin de soutien. En Suisse, environ 15 % des personnes âgées de 16 à 65 ans présentent des compétences de base insuffisantes en lecture, en calcul et en résolution de problèmes adaptatifs, soit environ 844 000 personnes (cf. [rapport de l'Office fédéral de la statistique](#)). Les organisations actives dans la formation continue jouent ici un rôle clé en soutenant ces personnes dans leur réintégration sur le marché du travail, la poursuite d'autres formations et leur contribution productive à la société.
 3. *Réduction du taux de subvention pour les projets et l'innovation en formation professionnelle à 50 % maximum (3.9)* : Exiger un financement propre de 40 % des coûts est déjà très exigeant en
-



kibesuisse

pratique. Si ce taux passe à 50 %, encore moins de projets pourront être réalisés, et des projets essentiels pourraient échouer faute de fonds propres suffisants.

4. *Modification de la loi sur les subventions (3.36)* : Les prestations systématiquement importantes des organisations actives dans la formation continue et l'organisation des examens fédéraux en formation professionnelle supérieure risquent de ne plus pouvoir être financées. Les organisations concernées devraient alors supporter elles-mêmes le montant manquant, ce qui menacerait leur existence.

Pour plus de détails, en particulier sur les conséquences de la suppression de l'ensemble des fonds FRI pour la formation continue, kibesuisse renvoie aux prises de position de [l'« Alliance contre les mesures d'économies dans la formation continue »](#).

→ kibesuisse recommande de rejeter le programme d'allégement.

Maximiliano Wepfer

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Responsable de la communication politique
E-Mail : maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch
Tél. 043 321 32 53



kibesuisse est la fédération nationale du secteur de l'accueil de l'enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

